

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 06 MARS 2023

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le Lundi 6 Mars 2023 à 19 h 00, en salle du Conseil Municipal au sein du Centre « LES GALIBOTS » rue de la Fabrique à MASNY, sous la présidence de Monsieur Lionel FONTAINE, Maire, suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 28 Février 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le 28 Février 2023, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents à cette réunion :

M. FONTAINE Lionel – Mme JOHNSON Claudine – M. BRASSART Daniel – Mme FAVA Joëlle – M. OLSZOWSKI Jacques – Mme CARDOT Marie-Line - M. SPECQ Roger – Mme GUESSOUM Dalila – M. MINNENS Régis - Mme DELSAUT Isabelle - Mme BRUHIER Armelle - Mme DOURNEL Anaïs – Mme REGNIER Jenny -M. MATHON Maxence - M. KNOPIsch Daniel – Mme CAUDRELIER Geneviève - Mme GAUTHIEZ Paulette - Mme ROUSSEAU Dominique - M. MAZZOLINI Fabrizio- Mme DELVILLE Vanessa -

Absents excusés ayant donné procuration :

Pouvoir de M. LEDOUX Philippe à Mme BRUHIER Armelle
Pouvoir de M. MARCINKOWSKI Michel à M. KNOPIsch Daniel
Pouvoir de Mme MATULA Magali à Mme JOHNSON Claudine
Pouvoir de M. BITCH Mustafa à M. SPECQ Roger
Pouvoir de M. MEMBOT Sébastien à Mme DELSAUT Isabelle
Pouvoir de Mme TROJANOWICZ Coraline à DOURNEL Anaïs
Pouvoir de M. DELABY Bernard à Mme GAUTHIEZ Paulette

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal, que le quorum est atteint.

Madame Claudine JOHNSON est nommée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du 13 Février 2023 est soumis à l'assemblée. Il est approuvé à la majorité des membres présents (3 abstentions : Mme Gauthiez – M. Delaby – Mme Rousseau).

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

2023-01 : Demande de subvention au titre de la Dotation de l'Etat destinée aux Territoires Ruraux 2023, concernant le projet de rénovation énergétique du Pôle de Cohésion Sociale Claude SCHÄFER, dont le montant s'élève à 134 160 € HT. Le financement sera assuré comme suit :

- D.E.T.R : 30 %, soit 40 248 €.
- Subvention Région (Crédits spécifiques Politique de la Ville) : 50%, soit 67 080 €.
- Autofinancement : 20 %, soit 26 832 €.

2023-02 : Signature d'une convention avec la société autonome de protection animale SOS Animaux Refuge/Pension/Fourrière, représentée par Mademoiselle Jessie DEGAND, présidente, dont le siège est situé à Pecquencourt, afin d'accueillir les chiens et les chats errants sur le territoire de la commune, pour l'année 2023, pour la somme de 3 000 € TTC

2023-03 : Adjonctions de tarifs régie « Activités Diverses Les Galibots », dans le cadre des activités proposées par l'Espace de Vie Sociale à l'occasion du « Printemps de la Femme » 2023, comme suit :

Tarifs Masnysiens et Extérieurs

- Atelier auto maquillage : 8 €
- Visite du Musée de la dentelle à Caudry : 5 €
- Atelier morpho silhouette : 8 €
- Atelier danse moderne et Pilates : 3 €
- Karaoké café gourmand : 10 €
- Atelier chocolat, pâtisserie 3 créations : 10 €
- Atelier création de parfums : 8 €
- Atelier ongles : 8 €
- Initiation danse country : 3 €
- Karaoké enfant : 5 €

2023-04 : A l'occasion du séjour vacances organisé du 11 au 18 février 2023, par l'Espace de Vie Sociale « Les Galibots », dans le cadre du Contrat Unique d'Agglomération « Ville Vie Vacances », signature d'un contrat avec le prestataire « Evasion 78 » de GUYANCOURT, pour une pension complète. Le nombre de participants est de 7 personnes et 2 animateurs pour un montant de 7 155 €, comprenant : hébergement, restauration, séjour multi neige avec 5 activités encadrées, une activité supplémentaire, le matériel de ski, les forfaits remontées mécaniques, l'adhésion collective annuelle, le transport.

2023-05 : Dans le cadre des travaux de rénovation des logements de la cité minière du Champ Fleuri et des opérations de réhabilitation intégrées à l'ERBM, la commune a retenu le projet de réhabilitation du stade Germinal et de ses abords, ainsi que la création d'une liaison douce vers le Parc Verlaine avec la création d'un étang. Suite à l'avis d'appel à concurrence concernant la maîtrise d'œuvre, le cabinet SG INGENIERIE, basé à Marchiennes, a été retenu, sur la base d'un montant de travaux prévisionnel de 1 500 000 €, décomposé comme suit :

Tranche ferme	49 500. 00 € HT (Taux de rémunération 3,30 %)
Mission complémentaire 01 (OPC)	10 000.00 € HT
Mission complémentaire 02 (établissement des dossiers de subventions)	1 000.00 € HT
Mission complémentaire 03 (établissement CCP/étude de sol/Diag amiante et HAP/suivi consultation/analyse des offres)	500.00 € HT
Mission complémentaire 04 (établissement CCP SPS/suivi de la consultation/analyse des offres)	500.00 € HT
Mission complémentaire 05 (établissement CCP consultation géomètre/suivi de la consultation/analyse des offres)	500.00 € HT
MONTANT TOTAL TRANCHE FERME + MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	62 000.00 € HT soit 74 400. 00 TTC
Tranche optionnelle n°1 : liaison douce Stade Germinal/Parc Verlaine	11 250.00 € HT (Taux de rémunération 4,50 %)
Tranche optionnelle n°2 : Création étang Parc Verlaine et annexes	9 750.00 € HT (Taux de rémunération 6,50 %)
Mission complémentaire (établissement dossier Loi de l'eau)	10 000.00 € HT

MONTANT OPTIONNELLES N°1 + N°2 + LOI DE L'EAU	TOTAL TRANCHES	31 000.00 € HT soit 37 200.00 € TTC
--	---------------------------	--

Mme GAUTHIEZ : « J'ai une question au sujet de l'étang au parc Verlaine. Est-ce que vous avez de quoi l'alimenter en eau ? »

Le Maire : « Bien sûr, une canalisation passe à cet endroit-là et on va faire un forage. Pour l'histoire, Paulette, je ne sais pas si tu connais bien la ville de Masny ? Tu sais qu'il y avait un château d'eau à Masny ? »

Mme GAUTHIEZ : « Pas précisément ! »

M. le Maire : « Il était au parc Verlaine et la canalisation, qui est toujours là, a alimenté toutes les cités. Le château d'eau a été remplacé par une station de pompage qui est juste, quand on quitte la cité du Blanc cul, à droite,

Mme GAUTHIEZ : « Donc ce sera de l'eau potable ? »

M. le Maire : « Si on a l'autorisation ! Parce qu'aujourd'hui on est en phase d'étude, mais de toute façon ce ne sera pas de l'eau potable !

Demain, avec la loi sur l'eau et résilience, aura-t-on l'autorisation de forer pour alimenter ce futur étang ? Je ne sais pas ! Aujourd'hui, on ne s'est pas engagé ! Une maîtrise d'œuvre a été mise en place dans le cadre de l'ERBM pour essayer de créer, ce qu'on appelle une trame verte, qui partirait du stade Germinal, pour arriver jusqu'au fameux étang de pêche. »

Mme GAUTHIEZ : « Comment allez-vous faire avec la route Nationale ? »

M. le Maire : C'est un passage créé à travers les cités. On ne touche pas à la nationale ou à quoi que ce soit ! Ce sera un point de ralliement déterminé par des couleurs, partant du stade Germinal, sur un parcours traversant la nationale uniquement sur des passages piétons protégés dans le cadre de la trame verte, pour repartir logiquement vers les jardins ouvriers, avec une ouverture sur la gauche des jardins ouvriers, pour se rendre dans le parc, et aller vers l'étang. C'est l'étude du projet. Avant qu'il se mette en place ...il y aura un peu d'eau qui va couler sous les ponts, c'est le cas de le dire ! »

Le souci rencontré effectivement, c'est de savoir si on va nous donner l'autorisation de forer et d'alimenter un futur étang de pêche, quand on sait qu'aujourd'hui il y a la chasse à l'eau ! Les préfectures vont prendre des arrêtés de limitation d'eau dans les semaines qui viennent, même dans la région ! A moins qu'il ne pleuve pendant quelques jours pour essayer de remplir les nappes

Voilà, on verra ! Aujourd'hui rien n'est gagné ! C'est un projet lancé au départ, comme faisant partie de l'ERBM, dans le cadre de la rénovation urbaine.

Mme GAUTHIEZ : « Non, pas au départ. Tout ce qui était dans la cité aussi ! »

M. le Maire : « Oui, c'est de la rénovation urbaine avec les espaces paysagers. On a plutôt été bon élève, même quand tu étais élue : on a terminé la dernière tranche obligatoire de la rénovation des cités avec les voiries macadamisées du côté des Camus, on a refait également tous les trottoirs, à l'époque on a enterré tous les réseaux... La cité du Champ Fleuri est retenue dans le cadre de l'ERBM qui financera uniquement la rénovation urbaine ! C'est un peu fort de café ! Actuellement, on bataille pour que le stade Germinal soit rénové ainsi que l'école Carême ! Ils sont classés au patrimoine de l'Unesco, c'est bien, tant mieux, mais on n'a pas un centime pour pouvoir les refaire ! Alors, le classement Unesco, il commence à me passer par-dessus de la tête ! On ne se laissera pas faire ! Des communes ont été mauvais élèves : tout était à faire dans les cités, l'assainissement, l'eau, l'enterrement des réseaux et compagnie... Tout est fait chez nous et aujourd'hui, l'ERBM ne prend pas en charge les bâtiments ! Comme par hasard !

Le sous-préfet est au courant : on aurait des financements, mais de droit commun, pas forcément des financements ERBM. Qu'importe d'où viennent les financements, que ce soit de droit commun ou de l'ERBM, ce n'est pas le problème ! La commune a besoin de financement pour refaire le stade et pour refaire l'école. Réaliser une rénovation des cités minières, en laissant deux verrues, ça n'a pas de sens !

On continuera donc à se battre pour que ces deux espaces soient réhabilités.

Je rappelle que j'ai signé la première partie de la rénovation, 125 logements, mais la deuxième, on verra bien. Pas question de se retrouver avec des bâtiments complètement à l'abandon et avec des friches. On a intégré l'étang, parce qu'on sait qu'il y a des financements à aller chercher. Il y a encore beaucoup de travail et d'autorisations à obtenir pour le faire ! »

Mme GAUTHIEZ : « Les canalisations peuvent encore fonctionner ? »

M. le Maire : « S'ils forent, ils mettront une canalisation spécifique. C'est une zone qui, dans le temps, était régulièrement inondée. Gamin, j'y jouais dans un ancien dépôt à ordures, qu'on appelait « la grande herbe ». Souviens-toi, Armelle, on allait passer nos hivers rigoureux en faisant du patin à glace dessus, avec les patins de l'époque... C'est une zone, quand même, où on peut aller chercher de l'eau très rapidement. Mais encore un fois, il nous faudra les autorisations. Ce n'est pas gagné !

L'étang de pêche est très demandé, maintenant va-t-on pouvoir le réaliser ? J'espère que oui ! D'autres questions sur les décisions ? Non ? Alors on va passer au point 4. Daniel va nous présenter le rapport d'orientation budgétaire.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023-DEBAT

M. BRASSART : « Le ROB consiste à faire l'examen du compte administratif 2022, et essayer de prévoir les dépenses et les recettes que nous aurons en 2023, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Alors, bien entendu, c'est basé sur les évolutions économiques du contexte international et national. Je passe rapidement dessus, je pense que vous l'avez lu, c'est un travail qui a été réalisé par Cathy GWORYS. Je rappelle quand même que la croissance est relativement limitée. En 2021, la croissance était assez importante avec la sortie du Covid, mais en 2022, on est à 2,6 %, et on prévoit 1 %, en 2023. Ce n'est quand même pas extraordinaire ! L'inflation, surtout, est repartie de plus belle, probablement plus de 6 % en 2022 et probablement la même chose en 2023. Il faut s'attendre à une évolution des prix et un rattrapage des salaires dans le courant de l'année. Il est possible que le point des fonctionnaires augmente au 1er juillet 2023. On l'a donc prévu. »

M. le Maire : « Le point a déjà augmenté de 3.5 % au mois de mai 2022 et une nouvelle augmentation est prévue »

M. BRASSART : « Il y aura des mesures de compensation de cette inflation, notamment avec les boucliers tarifaires qui sont valables aussi bien pour les ménages avec le prix de l'électricité qui ne va pas augmenter. Pour nous, on aura la possibilité d'avoir des remboursements qui pourraient intervenir à la fin de cette année, avec des acomptes et un solde en 2024. Mais pour l'instant il est difficile de calculer exactement le montant en fonction de notre consommation et des textes qui vont être publiés au fur et à mesure. D'après mes calculs, peut-être entre 70 et 80 000 €, mais ce sont des hypothèses ni vérifiées, ni vérifiables aujourd'hui. En tout cas, l'Etat prévoit une réduction du déficit public, mais depuis quasiment 20 ans maintenant l'Etat prévoit toujours une réduction du déficit public... et c'est toujours pareil ! On n'y arrive pas. Je ne me fais pas trop d'illusions ! En ce qui concerne les dotations de l'Etat, il y a maintien, malgré tout, des dotations aux collectivités territoriales à 53 milliards d'euros. Une augmentation de 2 % L'investissement local est également maintenu comme en 2022 à 1.046 milliard d'euros pour 2023. Voilà pour le contexte.

En ce qui concerne les grandes orientations, on en reparlera tout à l'heure, nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts, enfin, pour ceux qui nous concernent. Par contre, les impôts fonciers vont augmenter assez fortement puisque l'Etat a décidé de revaloriser les bases de

droit effectivement à une indemnité, mais il fallait qu'elle fasse un dossier auprès de la Caisse de retraite : elle ne l'a pas fait ou elle n'a pas voulu le faire. Mais de toute façon c'est toujours l'employeur public qui est en faute. C'est sur lui que tout retombe ! C'est extraordinaire le statut de la fonction publique ! En plus, cette dame est dépressive, apparemment, mais si elle n'était pas dépressive, qu'est-ce que ça serait !!! Parce que la moindre occasion pour attaquer au tribunal, elle l'utilise et je pense que ce n'est pas fini !! Alors si elle ne veut pas les 45 000 € qu'on lui donne, si elle ne veut pas les recevoir... bah qu'est-ce qu'on peut faire ?! On ne peut pas l'obliger ! En tout cas, le comité médical l'a mise en retraite d'invalidité.

M. le Maire : « On ne peut pas aller contre les avis des médecins, ce que je trouve quand même fort de café dans cette histoire ! Elle est reconnue devant des médecins experts indépendants comme invalide. Elle ne pouvait plus travailler, voilà, donc stop ! On lui a réglé ce qu'on lui devait parce que les avocats nous ont dit de surtout payer arguant qu'on pourrait encore devoir des reliquats, des indemnités supplémentaires pour ne pas avoir payé en temps et en heure. Donc on l'a fait ! On suit la procédure de l'avocat, on n'est pas juriste ! J'ai demandé à l'avocat combien de temps encore cela va durer ? L'avocat me répond : « je ne sais pas Monsieur le Maire ! » On paye des avocats, mais même les avocats ne savent pas ! J'ai imaginé changer d'avocat, mais si on change d'avocat et qu'on repart sur une nouvelle procédure, combien de temps encore cela va durer ?! On ne va jamais s'en sortir ! On voudrait bien être tranquille une bonne fois pour toutes !

M. MAZZOLINI : « Cette somme a été budgétisée pour 2023 ? »

M. BRASSART : « Oui elle a été provisionnée. Elle sera inscrite dans le budget 2023 puisque le paiement se fera en 2023 et on reprend donc la provision. Près de 100 000 € sont provisionnés sur cette affaire. Le reste de la provision on la réintègre à la fin de la procédure, lorsque l'agente n'aura plus aucun recours de justice, peut-être dans le courant de cette année. »

M. le Maire : « Moi, je ne dis pas dans le courant de cette année ! Cela va faire 3 ans qu'on est en place, cela va faire 3 ans qu'on me dit tous les 6 mois, que l'affaire doit se terminer. Fort est de constater qu'elle ne se termine pas. Je suis assez pessimiste. Certaines personnes sont très procédurières avec des avocats qui se prennent aussi un billet : ils ont plutôt intérêt à ce que cela dure ! »

M. MAZZOLINI : « Sur les montants prévus en 2023, sur les 83 000 € en plus, il y a 48 000 € qui correspondent à cette affaire et 14 000 € de recensement. Cela fait une revalorisation de 1.1% des coûts du personnel. C'est une augmentation réaliste ? Vous avez des pistes ? »

M. BRASSART : Non, cela dépendra de l'inflation. Je suppose qu'en juillet ou en octobre, il y aura probablement une augmentation. De combien sera-t-elle ? Je n'en sais rien !

M. MAZZOLINI : « Dedans, il y aura le départ de personnel. »

M. BRASSART : « Oui, il y a du départ de personnel »

M. Le Maire : « Oui avec des salaires relativement importants. Notre masse salariale n'augmentera pas, mais ne diminuera pas non plus énormément. Sur la dernière estimation de Valérie, on était à peu près, je crois, à moins de 10 000 €. Malgré les départs non remplacés, on n'aura pas un gain énorme.

M. MAZZOLINI : « En 2022, les 7.1%, ça correspond à quoi ? »

M. le Maire : « Tous les avancements automatiques qu'on ne maîtrise pas. La RIFSEEP, sans pour autant rétribuer du personnel « méritant ». Je ne dis pas qu'on ne le fera pas ! C'est uniquement les avancements automatiques des agents. Sur 50 CDI déjà, à peu près, 3,5 % d'augmentation en fonction des classifications, ça fait déjà un montant, auquel s'ajoute la RIFSEEP, les changements de grade, et les augmentations, comme en entreprises ! Le problème c'est qu'on n'a pas assez de recettes pour pouvoir

7,1 %. En tant qu'adjoint aux finances, je suis très content avec de l'argent en plus forcément, par contre en tant que contribuable, ce n'est pas la même chose.

C'est le ministère des finances qui a décidé d'augmenter cette taxe. La taxe pour les déchets va augmenter de 7 %, même si les taux ne bougent pas. On ne peut pas y couper ! C'est un peu inadmissible parce que l'État, en fait, réduit par exemple la DGF et met la gomme sur la revalorisation des bases. Ils font payer les contribuables !

Dans le détail donc, on fait une présentation des charges de fonctionnement et des recettes de fonctionnement. Les charges de fonctionnement progressent en 2022 de 6,6 %, en particulier, bien entendu, les charges de d'énergie, avec 25 %. La dépense en énergie a augmenté de 43 000 € ce qui est relativement important. Également les dépenses d'eau de 6000 €. Par exemple aux Galibots, on a actuellement une fuite qu'on ne trouve pas. Quand on ferme tout, le compteur continue de tourner. Dans le réseau extérieur une fuite s'est sans doute créée ou un piquage a été fait dans le passé qui n'a pas été sécurisé. Mais où ? Il faut chercher... On ne l'a pas trouvé pour l'instant et donc on coupe l'eau aux Galibots, le weekend et le soir. Mais bon, il faut quelqu'un pour fermer les vannes ! C'est quand même problématique ! ».

M. le Maire : « C'est vachement vicieux parce que j'ai quand même demandé l'aide d'un de mes collègues de travail afin de retrouver les fuites. Et malgré tous les appareils posés, ce qu'on appelle des « loggers », il a fait ce qu'on appelle des tirs et en général c'est très précis mais là, on n'arrive pas à trouver. Le seul moyen d'éviter que le compteur continue à tourner est de fermer l'eau dans un premier temps. On avait soupçonné les boutons poussoirs, dans les différentes toilettes, mais après avoir fait le tour, tout a l'air de bien fonctionner.

Sur un weekend, pour vous donner un exemple, on a relevé 40 m3 d'eau, soit quand même 40 000 litres dans un bâtiment fermé complètement ! On espère trouver la solution, pour pouvoir maîtriser maintenant la situation ! Trois logements ont été rétrocedés. Un logement resterait-il éventuellement branché sur l'ancienne installation ?! Mais malgré tout, consommer 40 m3 d'eau sur un weekend, ce n'est pas possible ! 40 m3 correspondent à la consommation d'une personne par an ! Pour l'instant, on ferme et on continue nos investigations. C'est une fuite sournoise et par expérience, je peux vous assurer que cela peut être compliqué ! »

M. BRASSART : « Les charges de personnel ont progressé en 2022 de 7,1 %, soit 126 123 €. C'est toujours l'histoire du rouleau compresseur... Difficile de maîtriser les dépenses de personnel et il est probable que cette année, malgré des départs, ou ceux qui sont prévus, on sera à mon avis, au même niveau en 2023 qu'en 2022. »

Mme GAUTHIEZ : « Vous prévoyez tout de même une augmentation de 83 000 € ?! »

M. le Maire : « Parce que les fonctionnaires ont pris 3.5 % »

Mme GAUTHIEZ : « Vous envisagez d'embaucher ? »

M. le Maire : « Non ! On n'a pas remplacé les départs et on ne remplacera pas les prochains départs. C'est clair et net ! On ne peut pas de toute façon ! On n'a pas les moyens de remplacer ! Donc on ne remplacera pas !

On a une affaire aussi qui court sur laquelle je vous donne l'info.... On vient de verser 40 000 €.

Mme GAUTHIEZ : « Qu'est-ce qu'il en est de cette affaire ? »

M. le Maire : « Ah bah ! Elle n'est pas finie cette histoire ! On nous a demandé de rechercher depuis 2019... il a fallu payer un demi-traitement depuis 2019 et verser un rappel de 40 000 € et ce n'est pas fini ! L'agente est censée être en retraite invalidité, aujourd'hui tous les documents sont faits. On lui a envoyé il y a 3 semaines le courrier qu'elle ne signe pas, elle n'accepte pas ! Je suppose que c'est entre les mains de son avocat. C'est une histoire qui nous suit depuis le départ et qui dure depuis 10 ans... mais à ce jour, par contre, on a été obligé de payer son demi-traitement. Pourquoi ne l'a-t-on pas payée à l'époque ?! Je ne sais pas ! »

M. BRASSART : « Elle réclame encore autre chose, une indemnité de coordination c'est-à-dire entre les deux périodes. Enfin c'est son avocat qui nous a écrit pour dire qu'elle avait droit à une indemnité de coordination. On lui avait écrit à l'époque pour lui dire qu'elle avait

compenser ! C'est dommage ! On pourrait augmenter les impôts, mais qui paye ? En général, les propriétaires qui seront déjà impactés par les 7,1 % supplémentaires de l'Etat... On devrait s'en sortir un petit peu mieux que l'année dernière déjà... »

M. BRASSART : « Je continue rapidement. Les services extérieurs augmentent aussi assez fortement. C'est dû essentiellement aux deux « tuiles » qui nous sont tombées dessus, notamment les tempêtes. On a subi quand même deux fois des dommages. La première fois, en février 2022 et la deuxième en octobre. Des dépenses ont été engagées pour réparer les bâtiments et ce n'est pas terminé, notamment la salle Chagall reste à faire. J'ajoute que nous n'avons à ce jour pas reçu les remboursements d'assurance. A partir du rapport de l'expert signé par Lionel le 14 décembre, les assureurs disposent de 3 mois pour payer. J'attends donc le 14 mars : des lettres sont prêtes à partir, car je m'inquiète de n'avoir aucune nouvelle. Il y a deux dossiers : le remboursement proprement dit, pour lequel des sommes ont déjà été engagées. Rien que pour la salle Chagall c'est 40 000 € ! Et puis il y a cette fameuse verrière des Galibots, qui est tombée lors de la tempête. En fait l'assurance bâtiment renvoie la balle à l'assurance garantie décennale de la société qui a posé cette verrière : l'une dit que c'est à cause du vent et l'autre dit que c'est parce que la verrière a été mal posée ! Je pense qu'il va falloir aller devant un tribunal pour obtenir une expertise. Ce qui est sûr, c'est que le cahier des charges est bien précis : il était prévu des pattes de scellement. Or, il n'y en a aucune. De simples vis ont été mises avec des chevilles plastiques. Il y aura donc probablement une phase judiciaire, pour obtenir gain de cause. En tout cas, deux assurances peuvent couvrir ce dommage mais pour l'instant aucune ne s'engage.

Les recettes de fonctionnement ont progressé un peu mieux, avec pratiquement 300 000 € de plus, soit 9,1 %, sur le produit des services. Avec la reprise après Covid, automatiquement les services de la commune ont mieux fonctionné.

Les impôts et taxes ont augmenté de 2.6 %. Les dotations et participations, notamment le compte 74 a progressé assez fortement. Ce sont toutes les recettes annexes qui viennent compenser en fait l'activité des Galibots, également les subventions avec les emplois aidés et toutes ces choses-là...

Les produits de gestion courante augmentent aussi assez fortement, mais bon l'année 2021 n'était pas une année représentative puisqu'on augmente de 67 %, mais c'est vrai que le revenu des immeubles a bien progressé avec notamment les locations de salles aux Galibots, notamment par Burger King. L'école Carême est également louée à Demathieu Bard, ainsi que le pôle de cohésion sociale du Cœur d'Ostrevent installée dans les locaux. Résultat d'exercice 2022 : l'excédent de fonctionnement s'élève à 176 926 € avec une progression importante de 90 165 € avec le résultat reporté de 2021. Le résultat global de fonctionnement s'établit à 559 728 €.

Pour les investissements, il faut regarder ce qui a été réalisé et ce qui reste à réaliser. Dans ce qui est réalisé, les immobilisations incorporelles et corporelles. Puis les opérations d'investissement avec l'ancien collège, la rénovation énergétique des écoles Robert et Perrault. On a également le stade Germinal et l'étang de pêche. Rien n'est fait. On a mis toutefois en report tout ce qui concerne les études en cours. Pratiquement toutes les semaines il y a une réunion pour avancer sur ce dossier. Au total, l'ensemble des investissements réalisés est de 442 897 € et il reste à réaliser 987 454 €, essentiellement la rénovation énergétique des écoles, dont les travaux doivent commencer au 1er juillet, comme demandé à l'architecte chargé de faire la MO. Cependant on en est seulement à la phase d'appel d'offre et ensuite on devra mettre en route toutes les entreprises. Comme l'école va continuer de fonctionner, en dehors des périodes scolaires il n'est pas certain du tout que les entreprises puissent travailler beaucoup. Durant les petites vacances il y a sans doute des choses qui vont se faire, mais je pense qu'il faudra sans doute un an, dans le courant de l'année 2024, pour voir la réalisation de ces travaux. En tout cas, en ce qui concerne la géothermie, cela devrait démarrer rapidement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 610 925 € auxquels s'ajoutent 671 560 € de restes à réaliser, dont les subventions reçues (550 000 € pour les écoles), le remboursement FCTVA, la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé l'année dernière et les amortissements.

Le résultat 2022 pour les investissements, avant les restes à réaliser, s'établit donc à plus 103 226 € avec le résultat négatif reporté de 2021, donc on reste quand même positif avec 23

946 €. Mais si on rajoute les restes à réaliser moins 315 894 €, nous obtenons un résultat global pour 2022 négatif de -291 948 €.

On a mis le détail des reports sur 2022. Ce sont toutes les opérations qui se reportent de 2022 sur 2023, aussi bien donc en dépenses qu'en recettes.

Je vous rappelle que le résultat de fonctionnement cumulé était de 559 728 €, moins le besoin de financement pour les investissements donc de 291 947 €. On le reprend sur le fonctionnement pour financer le déficit des investissements, et il nous reste donc un résultat de fonctionnement reporté au BP 2023 de 267 780 €. Le résultat cumulé investissement et fonctionnement pour 2022 s'établit à 267 780 €.

Page 10 : c'est une présentation synthétique de tout ce que je viens de dire, avec la section de fonctionnement, la section d'investissement, les restes à réaliser et donc les reports sur 2023. Evolution prévisionnelle pour 2023 pour le fonctionnement : pas d'augmentation des taux de fiscalité communale, mais le ministère des Finances a revalorisé les bases fiscales de 7,1 %, soit près de 150 000 € de plus, pour la commune. L'administration ne nous a pas encore donné les fiches, donc c'est une extrapolation que j'ai faite à partir de l'année dernière. Il y aura sans doute des taxes supplémentaires en raison des nouvelles constructions. Ces taxes vont être payées en 2023.

On a tous les investissements faits. Il y aura aussi probablement une augmentation de la taxe d'aménagement que nous touchons. Les recettes vont automatiquement augmenter à ce niveau-là. Par contre, pour les charges de fonctionnement, on essaie de les maîtriser au mieux pour dégager des excédents et en particulier pour pallier l'augmentation de l'énergie.

J'avais fait une petite étude sur les énergies. Il semble qu'on a beaucoup de problèmes pour avoir les prix à payer en 2023. J'ai demandé une facture mensuelle pour le gaz et pour l'électricité, ce qui permettra de mieux programmer toutes les dépenses.

J'avais fait une comparaison dans les consommations d'énergie entre 2021 et 2022 avec les consommations qui ont baissé. Globalement, on a consommé moins en électricité mais plus en gaz : 18 214 kW, soit une augmentation de 20 %. Par contre, la consommation d'électricité, notamment l'éclairage public, a fortement diminué : 19.42% grâce aux LED. On continue de remplacer les anciennes ampoules par des LED. »

M. le Maire : « Le passage du stade de foot en LED, c'est vraiment là le gain le plus marquant. »

M. BRASSART : « Nos consommations ont augmenté de 1%. Le prix total payé TTC a augmenté de 15.48%. Je me suis rendu compte que le prix de l'énergie est composé d'une part énergie propre (un m'ombre de KWh = un prix), c'est ce montant qui a augmenté de 64%.

En fait il y a une réduction des taxes d'achat et des autres taxes, c'est-à-dire des taxes d'assainissement, des taxes de consommation et il y a la TVA bien entendu, qui a beaucoup moins augmenté ! Il y a une compensation. Je vous rappelle que nous sommes, et ça c'est une très bonne chose, nous sommes adhérents UGAP, Union des Entreprises Publiques qui nous a beaucoup protégés. Aussi bien pour le gaz que pour l'électricité.

Je pense qu'encore en 2023, nous ferons appel à l'UGAP avec laquelle on arrive à bien maîtriser les dépenses.

En ce qui concerne les dépenses, j'avais fait une comparaison des prix en fournitures et un prix global. On arrive au total, donc en électricité éclairage public, en 2022, à 196,56€ le Mégawatt contre 154 € en 2021. En électricité bâtiment, on est à 222,40 € et on était à 182,97€ donc une augmentation de 21 % et 27 % pour l'éclairage public. Les prix sont différents, mais ce sont les tarifs qui sont différents. Et en gaz, donc, on est à 64,56 € le Mégawatt contre 51 € en 2021 soit une augmentation de 26 %.

Pour 2023, c'est compliqué car je n'ai pas de prix. J'ai mis 270 € /MWH pour l'éclairage public et 440€ / MWH pour les bâtiments. Il semble qu'on devrait être entre 300 et 350 € /MWH. Les prix vont encore augmenter par rapport à 2022.

Par contre, pour le gaz, on augmente également, puisqu'on est à 80 € /MWH. Donc l'augmentation en gaz en 2023 sera relativement compensée, ou en tout cas, maîtrisée. Par contre, je fais le pari que nous allons baisser nos consommations, donc je baisse de 5 %, en particulier sur l'éclairage public, parce qu'il faudra continuer la politique LED, avec une nouvelle tranche cette année. Concernant les bâtiments, il faut absolument améliorer la gestion interne. C'est indispensable, pour le chauffage également qui n'est pas géré correctement : en effet, on chauffe de manière uniforme. Cette salle de réunion, par exemple, est chauffée, mais en fin de réunion, on va baisser les têtes thermostatiques. Le problème, c'est

qu'il faut une « petite main » pour fermer les vannes thermostatiques quand on s'en va et si possible, les allumer à l'avance pour avoir chaud quand on arrive ! Le Maître d'œuvre savait à peine ce qu'il était une vanne connectée. La conception de ce bâtiment, c'est ce qu'on faisait il y a 20 ans ! Mais aujourd'hui, les vannes connectées existent depuis une quinzaine d'années et les professionnels du bâtiment les connaissent depuis très, très longtemps ! Aujourd'hui, même des maisons individuelles possèdent des vannes thermostatiques.

M. le Maire : « Vous mettez ce qu'on appelle des Netatmo. Pas besoin de faire venir une entreprise, vous les posez vous-mêmes ! Il faut simplement dévisser et mettre la nouvelle vanne puis vous installez un programme sur votre téléphone ou sur votre tablette, et automatiquement vous choisissez la température de chaque pièce. On va donc investir sur ce dispositif, ce qui permettra aux agents d'accueil de régler automatiquement la température des salles mises à disposition. Les économies seront de plus en plus importantes sur ce bâtiment, mais ce sera vrai aussi dans l'avenir pour les autres bâtiments. Je parle notamment des écoles Perrault et Robert, dans le cadre de la rénovation, lors du passage à la géothermie, afin de réguler le chauffage. »

M. BRASSART : « Pour 2023, on cherche à faire des économies. Nous serions à 1700 MW contre 1777 en 2022. Le prix se situe entre 300 et 320 000 €, soit 100 000 € de plus qu'en 2022, malgré l'hiver doux !

De ce chiffre, se déduira le bouclier tarifaire. Pour l'instant, on n'a pas beaucoup d'informations, mais on s'est inscrit pour l'obtenir : peut-être entre 70 et 80 000 € de remboursement qui se fait directement par le fournisseur d'énergie. Cela permettrait de ne pas dépenser plus réellement en 2023 qu'en 2022.

M. MAZZOLINI : « L'augmentation du KWh en gaz, c'est dû à la mise en service des Galibots ? »

M. le Maire : « Pour une grosse partie, car il y a moins d'un an, ici, on n'utilisait pas l'étage. Maintenant, on y chauffe des bureaux, des espaces de coworking, partagés par les agents, des pièces dédiées à l'animation. Actuellement, a lieu un atelier sophrologie jusque 20h. Les activités tournent à plein pot dans ce bâtiment, qui a pris son rythme de croisière !

M. BRASSART : « Au niveau des gros investissements, en économie, il y a bien sûr l'école Robert où pratiquement les factures d'énergie seront divisées par 3. »

M. le Maire : « Et aussi à l'école du groupe scolaire du Champ Fleuri : des salles affichaient des températures de 12/13 degrés, et d'autres 26/27 degrés. On ouvrait les fenêtres ! On s'est rapproché de TPF utility. A ce propos, le marché du chauffage va être revu prochainement, et fera l'objet d'un appel d'offres. Le problème aujourd'hui des entreprises qui ont des marchés, c'est les compétences en interne.

Auparavant, un dénommé Jean-Marie qui travaillait pour TPF, connaissait la commune par cœur ! Il a offert ses compétences ailleurs. Il faut quand même dire, qu'aujourd'hui les entreprises ont du mal à trouver du personnel sérieux, qualifié. On n'a pas forcément toujours le même interlocuteur et on ne sait même pas qui passe et ce qui est fait. Aucun rapport ! Cela pose vraiment problème. Il faudra bien choisir notre prochain fournisseur. Ce manque de communication existe aussi avec d'autres prestataires.

Un exemple simple : le Conseil est enregistré. Cet après-midi encore, on a rappelé le technicien qui a mis l'écran et à qui on a commandé les micros. Au départ, tout était rose et violette ! Mais une fois une fois le bon de commande signé, il n'y a plus personne ! On paye pour un service non rendu. Nadia s'est chargée de faire un mail bien salé car je remets en cause le marché. On ne peut pas continuer comme ça ! Ce n'est pas possible ! »

M. BRASSART : « Un autre exemple, j'avais promis à Mme NESTI qu'on changerait son photocopieur qu'on attend depuis 6 mois ! Plus de délais. « Quand on l'aura, on vous le livre ! »

La fin de l'année 2022 était présentée comme apocalyptique en termes d'énergie et tout compte fait, les choses s'arrangent un petit peu.

Aujourd'hui le prix du gaz sur le marché mondial est très bas, parce que plus personne n'achète de gaz. L'hiver n'étant pas très froid, tous les pays consommateurs ont fait leur stock.

Donc on a baissé, et en électricité ben j'espère que Macron ne recommencera pas à fermer les centrales nucléaires parce qu'on s'aperçoit que si on n'a pas de centrales nucléaires, on n'a pas d'électricité. Ce n'est pas compliqué ! Certes le photovoltaïque, on peut en parler, est intéressant mais ce n'est pas cela qui assure la production avec sécurité. »

M. MAZZOLINI : « Pour revenir sur les Galibots, il y aura un bilan qui sera fait des dépenses énergétiques ? »

M. BRASSART : « On est toujours adhérent du Scott, avec qui on a un suivi de nos dépenses d'énergie. Là j'attends le retour, normalement dans deux ou trois mois, on devrait avoir un rapport, oui.

M. MAZZOLINI : « Je ne sais plus sur quelle réglementation thermique on était lors du permis de construire ? »

M. BRASSART : « On n'a pas respecté une réglementation thermique précise, parce qu'en fait, par exemple ici, on a 10 cm de laine de verre. A l'époque ça a été décidé comme ça ! Alors c'est sûr que mettre 30 cm de laine de verre d'isolant dans les plafonds a coûté beaucoup plus cher ! Nous n'avons pas géré ces dossiers, mais des choix ont été faits ! C'est vrai qu'il faut faire très attention, parce que ce sont des bâtiments à utilisation épisodique et ce n'est pas en dépensant beaucoup plus que l'on fait réellement des économies.

M. MAZZOLINI : « La gestion est importante, mais l'isolation aussi ! »

M. BRASSART : « C'est sûr que pour un bâtiment utilisé en permanence toute l'année, il faut mettre le paquet, mais pour les bâtiments utilisés de manière irrégulière, c'est beaucoup moins évident !

Concernant les investissements, réalisation des projets en cours d'étude avec les écoles Robert et Perrault, la rénovation énergétique du pôle de cohésion sociale pour laquelle donc on a reçu une subvention spécifique de la région, par le canal de la politique de la ville. Cette subvention a été accordée uniquement parce que les services de la CCCO sont dans le pôle de cohésion sociale. Les travaux vont démarrer assez rapidement, peut-être avant l'été. Ensuite, donc finalisation des projets ERBM, avec le stade Germinal et l'étang de pêche, et puis la liaison douce. Il y aura des travaux de préparation probablement, mais les travaux de réalisation concrète ne seront pas faits cette année. Ensuite, amélioration de la gestion énergétique des bâtiments et de l'éclairage public. Il y a un autre gouffre énergétique au Groupe Scolaire du Champ Fleuri : le matériel est obsolète et une étude est en cours.

On revient sur la sécurisation de la rue de la Fabrique, où il faut absolument faire quelque chose, en raison de l'augmentation du trafic. On risque d'avoir des problèmes sur les départementales, de manière générale. Il y aura de toute façon un feu devant le collège, je pense que c'est indispensable. Personnellement, moi je suis pour mettre des stops partout, comme font toutes les villes qui nous entourent, ils sont brûlés bien sûr !!

M. le Maire : « D'ailleurs, je suis témoin Mme ROUSSEAU, il y en a un qui vous a fait un refus de priorité ! Vous sortiez de votre rue et donc je vous ai laissé passer ! »

Mme ROUSSEAU : « Oui, c'est vrai ! »

M. le Maire : « Hier d'ailleurs, Daniel et moi sommes allés rue de la Bequette, où il y a eu un accident. Un automobiliste a pris un virage, je ne sais pas à combien de kilomètres heure et a tapé quatre voitures. Le soir même, j'ai été contacté par une dame d'Ecaillon : un conducteur est passé dans sa rue avec une Mini Cooper verte (non ce n'est pas la vôtre, madame Rousseau, ne vous inquiétez pas !) Cette même Mini Cooper a percuté son véhicule et s'est enfuie. On est en train de regarder la vidéo surveillance car on a une moitié de plaque, pour l'identifier. La vitesse est un problème que toutes les communes rencontrent. Masny compte 70 rues : pratiquement partout, on roule vite ! Je vous avoue que je suis très inquiet pour les semaines à l'avenir avec l'ouverture du Burger King, qui va engendrer automatiquement plus de circulation sur une route déjà bien empruntée. Quand vous venez de Montigny, vous

traversez les rues Buisset, Fauqueux, vers la rue de la Fabrique et vers Monchecourt, ce sont de véritables circuits automobiles ! Avec le flux du Burger King, la future boulangerie, la pizza Hugo et à côté l'usine ACO, gare ! M. DELOS m'a dit que Midas ne s'installera pas dans la zone, mais un autre centre auto Rody à l'ancienne station-service. Cette zone va être très fréquentée et va continuer à s'étendre. D'autres projets sont dans les cartons entre Messieurs PLOMION et DELOS, qui veulent continuer à développer la zone, mais d'un autre côté, il va falloir gérer les flux et ça risque dans l'avenir d'être très compliqué ! Alors je fais le pari que si les raffineries sont bloquées avec la contestation sociale et l'ouverture du Burger King, certains devront se passer d'aller à la pompe et également se passer d'aller au Burger King !! Vous allez avoir des bouchons pas possibles !

M. BRASSART : « Au niveau sécurisation, il faudra également prévoir cette année la sécurisation du « S » avec la sortie « Action » qui est très problématique. Les gens coupent la route et il va y avoir des accidents ! »

M. MINNENS : « Le problème, c'est l'implantation de la station. Avec le garage, des voitures stationneront sur toute la partie gauche du magasin « Action ». La sortie va être problématique ! »

M. le Maire : « J'ai rencontré M. DELOS vendredi, à qui j'ai demandé de revoir la circulation de la zone « Action », avec une entrée et une sortie. Actuellement, toutes les voitures rentrent et sortent au même endroit. C'est vrai que quelques dépenses sont à envisager et notamment pour protéger la maison dans le virage. »

M. BRASSART : « Réalisation d'une étude sur la production d'électricité photovoltaïque. Cette étude ne devrait pas nous coûter très cher, puisqu' elle est faite actuellement par le Scot. Je vous rappelle que le projet Perrault/Robert prévoit du photovoltaïque. Madame Pasquier du Scot prévoit aussi de mettre du photovoltaïque au complexe Guy DRUT. Le principe de ce photovoltaïque est de demander la mutualisation des sites, uniquement possible pour les collectivités. Ce que nous produisons va se déduire directement de ce que nous consommons heure par heure : notre production entre 1h et 2h, par exemple, se déduira de nos consommations entre 1h et 2h. Il n'y a pas de stockage d'énergie, c'est uniquement administratif en fait. On a déjà demandé les courbes de charges. On connaît donc la consommation site par site aux différentes heures de la journée, et la quantité de production photovoltaïque dépendra des différentes courbes de charges. Je ne peux pas vous dire combien on va produire, combien il y en aura... L'étude qui sera réalisée nous le dira. Cela nous permet quand même d'entrevoir une économie extrêmement importante des consommations, sachant qu'il n'est pas intéressant pour nous de revendre l'électricité. Actuellement, la revente n'est pas encore vraiment rentable. D'ailleurs il y a une chose qui m'étonne c'est qu'on était à 8 centimes, quand l'énergie était à peu près au même niveau. Aujourd'hui. Enedis va vendre de l'énergie à 35/40 centimes et on est toujours à 8 centimes pour la production photovoltaïque ! Ce n'est pas logique ! Mais bon, de toute façon, il n'est pas prévu de revendre de l'énergie directement. Nous cherchons simplement à économiser et à réduire nos factures. Payer de l'énergie à 350 ou 360 € le mégawatt/heure devient extrêmement rentable !

Cette opération se rentabilisera sur 3 à 4 ans et dépendra aussi des subventions. Il y a le « fonds vert » : l'État demande aux collectivités de se mettre en conformité et d'améliorer les consommations énergétiques de leurs bâtiments publics. Le fonds est assez important et on va aussi essayer également d'en profiter. Il y avait un autre projet photovoltaïque mais à la limite, moi, ce que je pense, c'est de le confier à une entreprise extérieure : on loue le terrain situé derrière la salle Jacques Brel (à peu près 3000 m²) où on pourrait installer des panneaux photovoltaïques avec une petite centrale. Une société investit et nous rétribue l'utilisation du terrain. Cette rétribution peut se faire sous forme de location définitive ou en remboursement sur la revente d'électricité.

M. le Maire : « Ces opérations ne peuvent se faire qu'avec des petits opérateurs, car les gros opérateurs ne sont pas intéressés en dessous de 5000 m². Beaucoup de petits opérateurs cherchent ce genre de morceau de terrain pour s'implanter. Une réflexion va être menée. »

Mme GAUTHIEZ : « Ce n'est pas cultivé ? »

M. le Maire : « Celui-là non. Quand c'est cultivé, c'est plus compliqué. Même si on est propriétaire des terrains et qu'un agriculteur l'occupe depuis autant d'années, on ne peut pas lui demander de partir. Ce n'est pas possible. Dans le cas présent, on ne le rend pas cultivable, on le laisse bien fermer. Et si un projet voit le jour, on saisira l'opportunité. Aujourd'hui, c'est une friche. Si on peut y mettre quelque chose, pourquoi pas ! »

M. BRASSART : « Il y aura également la réfection des trottoirs rues Demouveau et Buisset, en accompagnement des travaux menés par le département, Noréade également, puisque l'assainissement doit être fait dans la rue Buisset. On profitera des travaux pour améliorer les trottoirs des deux rues.

A ce programme d'investissement, se rajoute l'achat de matériels, des machines à laver, par exemple, pour laver les blouses des enfants et toute une série de petits matériels comme tous les ans, si on peut dire. »

M. MAZZOLINI : « Il est chiffré à combien l'investissement 2023 ? Il y a beaucoup de projets, il y en a certains qu'on n'est pas sûr de faire en 2023... »

M. BRASSART : Le chiffrage sera présenté au BP.

M. MAZZOLINI : « On devrait avoir les chiffres pour pouvoir en débattre ! »

M. BRASSART : « Pour l'instant je peux toujours aligner des chiffres. L'école Robert est chiffrée. Pour d'autres projets, on ne sait pas trop où on va de façon définitive ! Mais de toute façon pour le BP, ce sera précisé, effectivement, c'est indiscutable.

Le problème aussi est que les prix évoluent très vite. En ce moment, un prix fixé il y a 6 mois n'est plus valable. Aujourd'hui le prix est valable 5 ou 6 semaines, pas plus. »

M. MAZZOLINI : « Malgré tout il permet d'avoir une idée ! Même si c'est imprécis. On aurait les besoins en financement et aujourd'hui on ne sait pas »

M. BRASSART : « Pour le BP, ce sera fait ! Effectivement ! Pour toutes les dépenses à vocation énergétique, enfin d'économie d'énergie, on s'adresse à la Banque des Territoires, où les prêts sont quand même très intéressants. Ceci dit, la tendance est à 6 mois. Les taux d'intérêt vont monter ! Mais, selon les dernières informations de la Banque des Territoires, les prêts restent très intéressants. Le taux est largement en dessous de 3 %. Mais ces prêts ne peuvent être accordés que pour des investissements énergétiques.

Pour l'école Robert, on est en plein dedans. Avec plus de 500 000 € de subventions, il nous reste à financer le reste, environ 500 000 €. On va probablement emprunter cette somme pour financer ces travaux et réaliser d'autres projets avec un financement de la ville, proprement dit. Peut-être même qu'on rajoutera le pôle de cohésion sociale. »

M. MAZZOLINI : « Il y aura également l'ERBM, si ça n'arrive pas en 2023, ce sera en 2024 ? ! »

M. BRASSART : « Avec l'ERBM, on aura des subventions importantes, même si le cadre de cette subvention restera de la DETR ou de la DSIL, mais ça ne rentre pas dans le quota normal des DETR /DSIL. C'est un quota spécifique ERBM qui pourra se renouveler tous les ans, pendant 5 ans. Car d'habitude lorsqu'on fait une demande de DETR ou DSIL une année, on n'a pas forcément de financement l'année suivante. Tandis que là, il y aura un fond spécifique. Mais je ne connais pas le taux. »

M. MAZZOLINI : « Même s'il y a une variation, on a une capacité d'autofinancement qui est relativement faible et les projets qui sont présentés vont engendrer des endettements assez importants. Même s'il y a des variations de prix ou de taux, à quelle sauce on va être mangé ? Aujourd'hui on ne sait pas ! »

M. BRASSART : Les gros projets concernent la rénovation énergétique des écoles Robert/Perrault et le pôle de cohésion sociale, dans le cadre de l'ERBM, mais ce sera plutôt

pour 2024. Ces projets demandent, effectivement probablement un financement extérieur. Le reste concerne des petits investissements. Même si on demande, par exemple, le fonds vert, pour les LED, cela reste des investissements quand même beaucoup plus restreints, qu'on autofinancera directement sur notre capacité d'investissement.

Ensuite, il y a les dépenses de fonctionnement : c'est une prospective de ce qui se fera. Charges à caractère général : on augmente, parce que l'énergie va augmenter d'environ 100 000 €. Les charges de personnel, c'est 48 000 €, avec le coût du recensement pas très important, et le solde de l'affaire opposant un agent à la commune, dont j'espère ne plus parler l'an prochain !

L'atténuation de produits CCCO : avant c'était une indemnité de compensation qu'on recevait de la CCCO. Du fait du transfert des compétences, notamment du transport, maintenant c'est nous qui payons. Et automatiquement, au lieu d'avoir un solde positif, aujourd'hui, ce solde est négatif et c'est devenu une charge.

Les charges de gestion courante : 580 000 €. Légère augmentation avec notamment la subvention CCAS de 200 000 €, peut-être plus car on veut proposer des voyages seniors, dont il faudra prévoir le financement, même si des remboursements interviendront plus tard.

Les charges financières : je n'ai pas compté le nouvel emprunt, mais par rapport à l'ancien emprunt, ça diminue légèrement. Fin 2023 ou en tout cas en 2024, les charges financières devraient augmenter.

Les amortissements ne changent pratiquement pas.

Concernant les recettes, avec les remboursements de charges de personnel. Chose très importante : la cotisation à la CNP, l'organisme qui assure nos salariés en cas de longue maladie et qui nous rembourse en cas de dépenses importantes. On a eu beaucoup de sinistres depuis 5 ou 6 ans. De ce fait, la cotisation va pratiquement doubler, de 25 000 € à 50 000 €. D'une manière générale toutes les assurances vont augmenter. Par exemple notre assureur bâtiment voulait doubler notre cotisation ! On passait de 20 000 € à 40 000 € d'un seul coup et comme on a dit NON, il ne veut plus nous assurer. Avec les tempêtes de février et d'octobre 2022, on lui a présenté une facture de près de 100 000 € !

Produits des services : on maintient le même niveau de recettes.

Impôts et taxes : forte augmentation des bases.

Dotations et participations : légère baisse. La DGF est en légère diminution. J'ai donc pris le même pourcentage.

Autres produits de gestion courante : ce sont les locations de bâtiments etc....

Produits exceptionnels : je n'ai rien mis, parce que si c'est exceptionnel, c'est difficile à calculer ! En tout cas, il y aura les rattachements de sinistres qui n'ont pas été comptés jusqu'à maintenant. Le bouclier tarifaire va également se rajouter. De plus, l'administration a mis en place un filet de sécurité, compte tenu de l'augmentation des charges en 2022. Je ne pense pas qu'on l'obtienne en 2022, puisque notre excédent de fonctionnement a augmenté, alors qu'il fallait qu'il soit en diminution de 25 %. Mais c'est un dispositif qui va se renouveler en 2023 et là, on l'aura peut-être.

Enfin, un fonds a été mis en place par la région Hauts-de-France concernant les tempêtes et les événements climatiques, qu'on pourrait obtenir. Les sommes ne sont pas très importantes, mais si on obtient 20 000 €, c'est 20 000 € ! Voilà, c'est à peu près tout.

Je n'ai pas parlé du total des charges prévues. On est à 3 646 000 €, mais bien sûr, c'est une prévision !!

Ensuite, vous avez tout une série de tableaux, qui permet de voir l'évolution depuis 2018 jusqu'à 2022, de l'ensemble des charges, avec des graphiques de l'ensemble des recettes de fonctionnement, avec également des graphiques qui permettent de visualiser l'évolution de notre capacité d'autofinancement, très faible en 2021 mais qui remonte en 2022 et qui devrait encore s'améliorer en 2023.

J'ajoute l'évolution de la dette : vous voyez qu'il n'y a plus que deux emprunts à rembourser, et côté endettement, on tombe en dessous des 200 000 €, ce qui fait une dépense par habitant extrêmement faible à 42 € en 2023. Bien sûr, un emprunt devrait être réalisé probablement dans le deuxième semestre 2023. »

M. MAZZOLINI : « L'atténuation des produits de la CCCO, ça tient compte de la gratuité des transports ? »

M. BRASSART : « Le SMTD a fait son ROB et on sait déjà combien on va devoir payer en plus pour la gratuité des transports. Je vous rappelle que la gratuité des transports a été décidée

sans calculs précis des coûts pour les communes ! Ceci dit, la CCCO a une petite réserve qui permettrait d'assumer l'augmentation des cotisations au SMTD. Je vous rappelle qu'aujourd'hui c'est la CCCO qui paye cette cotisation pour nous, et qui bien sûr nous la décompte. La CCCO a donc prévu quand même une somme relativement importante pour absorber l'augmentation des cotisations. Les recettes du SMTD, c'est ce qu'on appelle « le 1% transport » (c'est d'ailleurs plus du 1%) et c'est sa seule ressource !! Il y a quelques subventions, et après il y a les cotisations des communes, avec les deux entités, Douaisis Agglo et CCCO. »

M. MAZZOLINI : « C'est donc un montant qui va arriver ! On ne sait pas encore aujourd'hui combien ça va nous coûter, mais ça va arriver si je comprends bien ! »

M. BRASSART : « Ça va arriver un jour ou l'autre ! Il est probable que la CCCO, la première année, va jouer le rôle d'amortisseur, mais la deuxième, ou la troisième année, notre participation, qui est globale à la CCCO, va certainement augmenter. »

Mme ROUSSEAU : « Au niveau de l'éclairage public, ça s'allume quand ? Parce qu'on a du mal à s'y retrouver, on a quand même des périodes vers les 19h, où tout est noir ! »

M. BRASSART : « Il a été décidé de décaler de trois quarts d'heure. En gros, le soir, les lumières s'allument plus tard et le matin elles s'éteignent plus tôt. Je crois que le soir c'est une demi-heure.

M. MINNENS : « C'est difficile de donner une heure, c'est en fonction du coucher et du lever du soleil. »

M. le Maire : « J'ai compris ce que veut dire Mme ROUSSEAU. Elle veut savoir de combien de minutes, concrètement, le décalage se fait ? C'est 45 minutes sur la totalité, madame ROUSSEAU. »

Mme ROUSSEAU : « Vous avez quand même une batterie pour les caméras... »

M. le Maire : « De toute façon, les caméras fonctionnent avec la batterie.

Mme ROUSSEAU : « Oui, mais pour la lumière ! »

M. le Maire : « Ce sont des caméras infrarouges. Vous pouvez être rassurée. Il faut savoir que sur la vidéo surveillance, vous avez des caméras en 4K, qui visualisent comme si on était pratiquement en plein jour, si je puis dire. Le soir vous avez ce qu'on appelle des lectures de plaques sur lesquelles vous ne voyez pas ce qui se passe autour, mais uniquement la plaque d'immatriculation du véhicule, même dans le noir. Elles enregistrent les véhicules qui traversent la ville, à la demande des services de police qui, en cas d'enquête, relèvent l'immatriculation et le type de voiture, à quelle heure le véhicule a traversé la ville...

Dernièrement, la police est venue pour une lecture de plaque mais la plaque ne correspondait pas au véhicule. Les plaques étaient volées. Les policiers recherchaient une Polo Volkswagen et ils ont trouvé une plaque qui correspondait à une 206. On s'aperçoit quand même que les services de police viennent régulièrement chez nous car c'est un dispositif qui fonctionne plutôt bien et qui a déjà réglé quelques problèmes. Par exemple des trafics en tout genre ! On a pu voir le conducteur d'un véhicule belge, dans la cité du champ fleuri, qui menaçait des gamins avec un pétard par exemple ! On connaît le jour, l'immatriculation en Belgique (c'était une voiture de location). Après il y a l'enquête de police. La commune met simplement à disposition de la Police les moyens dont ils ont besoin.

Je rappelle aussi (je veux quand même que les gens ne confondent pas vidéo surveillance et « Big Brother ») : nous ne surveillons pas la population ! Le local où se trouve la vidéo surveillance est fermé à clé. 4 personnes y ont accès. Les agents de police signent un registre, une heure d'arrivée, une heure de départ, ce qu'ils sont venus chercher. Ce n'est pas nous qui surveillons. Nous donnons accès aux images. Des habitants pensaient que la vidéo surveillance était comme les radars : quand les voitures roulent vite, elles sont verbalisées.

On aimerait bien, mais malheureusement non. Dernièrement, on a fait des essais et visionné devant chez Madame CARDOT, où il y a un stop, souvent brûlé ! Et ce qui est même marrant,

par des gens censés donner l'exemple !! C'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est même inquiétant ! Surtout pour ceux en charge de l'éducation de nos enfants ! C'est un autre problème ! »

Mme ROUSSEAU : « On m'a posé aussi une autre question. En ce qui concerne les poubelles. Bon maintenant, dans les poubelles ménagères on n'a plus grand-chose ! Moi j'ai un composteur ... Par contre, la poubelle jaune se remplit très vite ! »

M. le Maire : « C'est une question posée par beaucoup d'élus au Conseil Communautaire, relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent. Ils devaient rencontrer Monsieur Charles Lemoine, Président du SIAVED. Une réunion était prévue à ce sujet, mais aujourd'hui je n'ai pas d'info à vous donner. Je vous la communiquerai, dès que j'aurai le retour. »

Mme ROUSSEAU : « Il y a des gens qui achètent des poubelles noires sans couvercle, qui les mettent sur le trottoir le soir, pour qu'elles soient ramassées le lendemain. Est-ce que c'est autorisé ces trucs-là ? Parce qu'il n'y a pas de couvercle et avec le vent, ben on retrouve les emballages de pizzas, de yaourts, tout ça, dans la rue ! Ces gens-là ont de la chance parce que les papiers ne restent pas devant chez eux !

M. le Maire : « La réponse est donnée. Les gens savent normalement qu'on ne ramasse que les poubelles communautaires. Si on ramasse les poubelles communautaires et que la personne a racheté une poubelle mise à côté, même si, comme vous dites, ça vole à droite à gauche, bon déjà ce n'est pas normal !! Mais je préfère quand même qu'ils ramassent la poubelle parce sinon les déchets vont se retrouver dans un quartier de la ville. Malheureusement madame ROUSSEAU, on ne règlera pas les problèmes d'incivilités. Par exemple, les fumeurs (je n'ai rien contre les gens qui fument), achètent des paquets de clopes et les jettent par terre ! Le long de tous les fossés de notre commune, regardez le nombre de bouteilles en verre dedans ! Une journée nettoyage est prévue le 18 mars. On va y retourner dans le parc ! Vous allez voir le nombre de déchets ! On fait une benne à verre ! Facile, sur 3h ! »

Mme ROUSSEAU : « Concernant ces poubelles non réglementaires, devant une maison, j'en ai compté jusqu'à 8 ! 8 poubelles ! Des espèces de bacs noirs, et une seule poubelle jaune ! Alors peut-être que ces gens-là devraient aussi se renseigner auprès du SIAVED et avoir des conteneurs plus grands !

Mme FAVA : « Non, c'est auprès de la CCCO qui gère les poubelles. »

M. le Maire : « Madame ROUSSEAU, levez-moi d'un doute, ce sont des poubelles qu'eux ont achetées ? »

Mme ROUSSEAU : « Oui, des bacs qu'on peut acheter pour mettre les tontes de pelouse. Cette semaine j'en ai compté 8, bien pleines ! Donc, le lendemain, avec le vent qu'on a eu, il y avait plein de cartons !

Les poubelles jaunes sont trop petites maintenant ! »

Mme FAVA : « Je suis allée à une réunion SIAVED vendredi, dans le cadre du label « zéro déchet ». Des élus ont posé la même question que vous. Pourquoi on ne nous donne pas d'autres poubelles ? Le SIAVED a refusé. Comme beaucoup de gens commandent par internet, les grands cartons d'emballage à côté de la poubelle ne seront pas ramassés. C'est aux gens d'aller à la déchèterie ! Le SIAVED veut réduire le tonnage : il n'y aura donc pas de poubelles supplémentaires ! »

Mme ROUSSEAU : « Je suis d'accord avec vous, mais dans la réalité, ça se passe tout à fait autrement et je vous dis que j'étais surprise ! Quand j'ai vu le nombre, je les ai comptées, parce que j'ai dit franchement !!! Et elles étaient toutes pleines ! Alors normalement sur ces bacs, il y a aussi des couvercles ! Par contre les éboueurs n'ont pas le temps d'ouvrir ! »

Mme FAVA : « Il faudrait peut-être qu'on fasse un article dans le Masnysien. Quand les gens ont des problèmes avec leur couvercle de poubelle, ils doivent contacter la CCCO
Et la CCCO fait déplacer des agents pour réparer la poubelle. »

M. le Maire : « Joëlle, la question que madame ROUSSEAU pose, ce n'est pas sur ces poubelles-là ! Malheureusement ce sont des poubelles que les usagers rajoutent ! Je ferai quand même un retour, madame ROUSSEAU, auprès du service déchets de la CCCO. Sachez également, que des agents de la communauté de communes se déplacent et contrôlent de manière inopinée, n'importe quelle poubelle. Si le tri est mal fait, ils apposent une étiquette de refus de ramassage.

J'aurais besoin de l'adresse de la personne concernée, pour remonter l'information.

En tout cas, la société WIART n'a pas le droit de les ramasser, uniquement les poubelles CCCO !

Oui, c'est pénible ! Mais qu'est-ce que vous voulez ! C'est pénible quand on a un dépôt sauvage, c'est pénible parce qu'aujourd'hui on a tous les moyens ! Parfois, c'est plus simple de mettre tout dans une voiture et d'aller directement à la déchetterie, plutôt que de jeter ses ordures dans la nature ! En plus c'est gratuit !

Mme ROUSSEAU : « Et puis, on ne peut pas se permettre de leur dire, parce qu'aussitôt ça part en insultes et voilà ! »

M. le Maire : « On ne fait pas n'importe quoi ! On n'est pas dans une république bananière non plus ! On est d'accord ! Mais je ferai quand même remonter ce problème !

Mme ROUSSEAU : « Mercredi, on a réunion de CCAS, je vous donnerai d'autres infos. C'est un sale boulot que je n'aime pas faire, mais les gens sont venus jusque chez moi se plaindre et j'avais promis d'en parler en réunion. Donc j'ai fait ce qu'on m'a demandé. »

M. le Maire : « Pas de soucis ! Je me répète : la société WIART a ordre de ne ramasser que des poubelles communautaires et pas d'autres poubelles ! »

Mme ROUSSEAU : « J'avais une autre question : les gens se demandent, ce qu'il en est du Lidl ? ».

M. le Maire : « On reviendra tout à l'heure aux questions diverses, Madame ROUSSEAU. On doit voter le ROB et il y a encore deux points à voir à l'ordre du jour. Mais, au moment des questions diverses, j'essaierai de répondre à vos questions, si cela ne vous dérange pas. »
D'autres questions sur le rapport d'orientation budgétaire ? Alors on va le soumettre au vote. »

DELIBERATION N° 2023 – 06/03 – N° 1

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 – DEBAT

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles et les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure et la gestion de la dette.

Enfin, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ainsi, lors du rapport d'orientation budgétaire (ROB), les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, doivent présenter leurs objectifs concernant

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce rapport, ci-annexé, donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique. Il a dorénavant un caractère décisionnel, la délibération n'a plus seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat mais elle est également soumise au vote des élus.

Présenté à l'ensemble du conseil municipal, ce rapport a fait l'objet d'un débat et a été approuvé à la majorité des membres présents (**3 contre : Mmes GAUTHIEZ – ROUSSEAU - M. DELABY – 2 abstentions : M. MAZZOLINI – Mme DELVILLE**).

FÊTES FORAINES COMMUNALES - PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES TICKETS DE DUCASSE

M. le Maire : « C'est la prise en charge partielle des tickets de ducasse pour la fête foraine de la cité du Blanc Cul, qui aura lieu à partir du 18 mars. C'est la ducasse de printemps qui revient. Avez-vous des questions ? »

DELIBERATION N° 2023 – 06/03 – N° 2

OBJET : FETES FORAINES COMMUNALES

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES TICKETS DE DUCASSE

Chaque année, des fêtes foraines sont organisées dans divers quartiers de la ville (ducasses de printemps et de Noël cité du Blanc-Cul, ducasse de Tiot Batiche au bourg...).

A l'occasion de ces fêtes, il est proposé au conseil municipal de prendre partiellement en charge les tickets de manège pour les enfants des écoles maternelles et primaires de la commune, ainsi que pour les enfants participant aux animations communales et enfants du personnel.

Les tickets de manège distribués seront remboursés par la commune à hauteur d'un montant maximum de 3 € pour le tarif plein et 1,50 € pour le demi-tarif, en fonction des tarifs appliqués par chacun des forains, sur présentation d'une facture. Au-delà de ces montants, le complément sera réglé par les familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

TARIF FÊTES FORAINES

M. le Maire : « Droits d'occupation du domaine public, notamment en ce qui concerne les fêtes foraines. On a rencontré les forains dernièrement. Jusqu'à présent, la commune leur faisait payer un droit d'utilisation de l'espace public au mètre carré. Ils nous ont demandé d'avoir le prix au mètre linéaire. Qu'est-ce qui change ? C'est que les forains bénéficient d'un tarif concernant l'énergie. L'an dernier, on a récupéré sur les droits de place calculés au mètre carré, pour l'ensemble de la fête foraine, 1520 € de cotisations. On posait les coffrets électriques et on a payé une consommation électrique à ce jour de 2158 €.

Les forains savent très bien que toutes les collectivités ont des problématiques en termes d'énergie. Ils ont donc négocié avec leur syndicat un prix électrique très avantageux pour eux et nous ont demandé de revoir le mode de calcul du prix de l'emplacement au mètre linéaire. La ville leur facturerait un droit beaucoup plus faible, mais ferait une économie d'un peu plus de 1000 €. Cela arrange les deux parties. Si la situation évolue, la commune prendra toujours ce qui est le plus avantageux pour elle. Il nous faut prendre la délibération avec le prix au mètre linéaire à 1 €. D'autres questions sur le sujet ?

DELIBERATION N° 2023 – 06/03 – N° 3

OBJET : TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FETES FORAINES COMMUNALES

Traditionnellement, à l'occasion des fêtes foraines, la commune prenait en charge les frais liés à l'installation par Enedis de branchements provisoires pour les forains, ainsi que leurs consommations électriques.

Au vu de la flambée des prix de l'énergie, il a été décidé avec les forains que ceux-ci prendraient dorénavant à leur charge les branchements provisoires et consommations électriques liés aux fêtes foraines, un tarif spécial leur étant appliqué par Enedis.

En compensation, ils ont demandé à la commune de revoir ses tarifs pour occupation du domaine public.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de fixer, à compter du 1er avril 2023, les droits pour occupation du domaine public, à l'occasion des fêtes foraines, comme suit :

Manèges	1 € le mètre linéaire
Jeux, loteries, friteries, stands divers...	1 € le mètre linéaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire : « Mme ROUSSEAU, concernant le Lidl aujourd'hui, la seule chose que je peux vous garantir, c'est qu'il ne quittera pas Masny. On n'a pas plus d'infos, parce que les négociations avec Plomion ont capoté, de source officieuse. Ce qui m'est confirmé, c'est que LIDL ne quittera jamais Masny. C'est clair et net. Le responsable Lidl est prêt à raser son magasin et reconstruire. La commune de Masny a été retenue comme territoire d'avenir pour faire du développement commercial et il souhaite être là où il y a du monde ! L'idée de LIDL était de se rapprocher d'Inter. Tout simplement ! Mais si ce n'est pas possible, il est prêt à faire des acquisitions foncières sur ce qui reste des établissements Kirker, pour éventuellement raser et reconstruire.

Vous avez d'autres questions ?

Je voulais quand même vous parler du recensement qui va se terminer. Je remercie Jacques et les équipes, pour l'excellent travail réalisé. La ville a été recensée pratiquement à plus de 99 %. C'est un très beau chiffre. Jacques a été félicité ainsi que les agents recenseurs.

Le calcul n'est pas définitif, parce que maintenant sont comptabilisés les enfants qui font des études, mais qui ne sont pas chez leurs parents. La baisse de population est importante, du fait que la commune compte 140 logements vides. Ce n'était pas la bonne période, je pense, pour faire le recensement, compte de la réhabilitation de la cité. Le chiffre arrêté officieux, et pas officiel, est aujourd'hui à 3 950 habitants, auxquels il faut rajouter les résidents de « Ages & Vie ». On ne serait pas loin de 4000 habitants maximum. Comme je l'ai déjà dit, ce recensement est complètement tronqué. Je me suis battu pour ne pas le faire, le risque étant de changer de strate. On m'a obligé à le faire, ayant reçu une fin de non-recevoir de la part des services de la sous-préfecture. Mais le sous-préfet m'a garanti cette semaine qu'on ne change pas de strate, donc ça va ! Rien ne change pour nous et on pourra, à la fin de la réhabilitation de la cité, recenser les logements vides. Les chiffres définitifs nous seront communiqués... dans 36 mois

M. OLSZOWSKI : « Les documents sont passés au laser et scannés. S'il y a des erreurs de lecture, c'est refait manuellement »

M. le Maire : « Si la baisse de la population était beaucoup plus importante, avec un changement de strate, les enjeux financiers pour la ville étaient considérables ! La dotation est calculée sur le nombre d'habitants

M. MAZZOLINI : « Du coup on va avoir une incidence cette année ? »

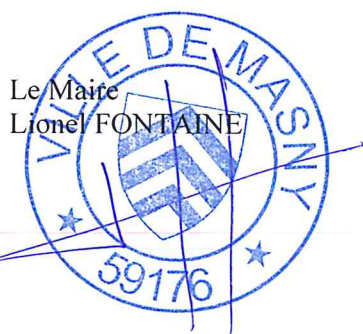
M. le Maire : « Non dans 3 ans. En fait, là est le paradoxe ! On enregistre une baisse de population, alors que d'ici un an et demi, plus de personnes seront recensées. Les incohérences de l'État ! Les communes de plus de 10 000 habitants recensent par quartier, chose qu'on nous a refusée, car la commune compte moins de 10 000 habitants !

Si, dans les 140 logements vacants, on compte même une seule personne, automatiquement on recense 140 personnes de plus et on passe à 4100 habitants !

M. OLSZOWSKI : « Généralement, un logement est occupé par 2.25 personnes, soit au total 300 personnes. Il y a quand même les 2 cités... »

M. le Maire : « Effectivement, lors du dernier recensement, la cité du Blanc Cul était également en rénovation et bon nombre de logements n'ont pas été pris en compte ! »

La séance est levée à 21h00.



Le secrétaire de séance
Claudine JOHNSON

